

DÉCLARATION D'HOSPITALISATION HOSPIMUT / OPTIO / LE COMPLÉMENT HOSPI

À envoyer avec la facture originale du séjour à Solidaritas Assurances

Médecin référent : **rue Saint-Jean, 32-38 - 1000 Bruxelles ou rue Douffet, 36 - 4020 Liège**
ou place de la Mutualité, 1 - 6870 Saint-Hubert. (Veuillez compléter toutes les rubriques de ce formulaire).

Besoin d'aide ? Contactez-nous au 0800/23 100

A. Renseignements généraux de la personne hospitalisée

Nom, Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Compte bancaire⁽¹⁾ :

Vignette de la personne concernée

Êtes-vous couvert par une autre police d'assurance ou par un autre organisme pour des garanties de même nature ?

non oui. Si oui, laquelle :

B. Dates du séjour à l'hôpital (UN SEUL SÉJOUR PAR DOCUMENT)

Date d'entrée :/...../.....

Date de sortie :/...../.....

C. Accident

L'hospitalisation est la suite d'un accident : non oui

Si oui :

1. Type d'accident : scolaire vie privée domicile sportif circulation travail chemin du travail

autre à préciser :

2. Date de l'accident :/...../..... Lieu :

3. Circonstances :

D. Signature

Subrogation : Le soussigné déclare subroger **Solidaris Assurances** dans tous ses droits relatifs aux soins indemnisés et à d'éventuels indus découlant du paiement de la facture. Je certifie mes déclarations exactes et sincères et m'engage à tout mettre en oeuvre pour fournir à **Solidaris Assurances** toute information relative à mon dossier, dans les plus brefs délais.

J'autorise spécialement et expressément **Solidaris Assurances**, à :

- Traiter les données médicales relatives à mon dossier, conformément à l'article 7 de la loi du 08.12.1992 sur la protection de la vie privée et de ses modifications ;
- Communiquer toute donnée médicale à un praticien de l'art de guérir, désigné par **Solidaris Assurances** ;
- Fournir à ma mutualité les informations nécessaires en cas de demande de renseignements.

Je demande également à ma mutualité, en sa qualité d'intermédiaire d'assurances, de transmettre à **Solidaris Assurances** les informations qui seraient nécessaires pour le traitement de mon dossier "Le Complément Hospi".

Je joins les pièces justificatives originales à la présente (quittances de remboursement, factures, notes d'honoraires, souches BVAC,...).

Date :/...../.....

Signature :

Si la demande est complétée pour une personne décédée, coordonnées de la personne qui déclare l'hospitalisation :

Nom, Prénom :

Adresse :

Tél. :/.....

Les informations à caractère personnel qui sont demandées par Solidaritas Assurances seront utilisées pour la gestion du dossier (loi du 06.08.1990 relative aux mutualités) et stockées dans ses fichiers à cette fin.

Veuillez faire compléter le verso par votre
médecin (généraliste ou spécialiste).

(1) Sans mention de votre numéro de compte, l'indemnisation sera versée sur un compte précédemment communiqué au service.

E. A remplir par le médecin

1. Raison médicale de l'hospitalisation

Description de l'affection actuelle et/ou codification INAMI ?

2. Frais pré- et post-hospitalisation ayant un lien direct avec l'hospitalisation

(Cette rubrique ne doit être complétée que si votre patient bénéficie de notre assurance Le Complément Hospi)

Soins de kinésithérapie : non oui

Soins infirmiers : non oui

Médicaments prescrits : non oui

Si oui, quels médicaments (*) :

(*) S'il s'agit de préparations magistrales, veuillez indiquer la composition).

3. Signature et cachet du médecin (obligatoire)

Cachet du prestataire

Date :/...../.....

Signature :

MARCHE À SUIVRE AFIN D'OBTENIR L'INTERVENTION DE SOLIDARIS ASSURANCES

Pour bénéficier d'une éventuelle indemnisation de **Solidaris Assurances**, vous devez introduire un dossier d'indemnisation complet auprès de **Solidaris Assurances**. L'indemnisation éventuelle vous est versée et n'est pas versée à l'établissement hospitalier. Il vous revient d'effectuer le paiement de la facture de l'établissement hospitalier.

Un dossier complet est composé obligatoirement d'au moins la déclaration et la facture d'hospitalisation :

- 1. La déclaration :** Ce formulaire doit être complété en totalité et signé par vous et par votre médecin hospitalier ou votre médecin traitant. Chaque rubrique de ce document doit être complétée. Si vous bénéficiez de l'assurance "Le Complément Hospi", faites également compléter la rubrique E.2 par votre médecin.
- 2. La facture d'hospitalisation :** Toutes les pages originales doivent être adressées à Solidaris Assurances (les copies de factures d'hospitalisation ne seront en aucun cas acceptées par le service; il vous est toutefois conseillé de conserver une copie de vos factures chez vous).
- 3. Si vous avez été transporté à l'hôpital par ambulance,** la copie de la facture de l'ambulance et votre quittance de mutuelle originale (*) doivent être jointes au dossier du séjour hospitalier.
- 4. Si vous bénéficiez de l'assurance pré- et post-hospitalisation "Le Complément Hospi",** veuillez joindre à cet envoi vos frais ambulatoires exposés durant la période débutant 30 jours avant la date de début de l'hospitalisation et se terminant 90 jours après la date de sortie de celle-ci. Ces frais peuvent être :
 - Les factures originales délivrées par les établissements hospitaliers pour les soins polyclinique;
 - Les quittances de votre mutualité délivrées lors d'un remboursement de soins directement liés à l'hospitalisation (consultations médicales, soins de kinésithérapie, soins infirmiers,...);
 - Les souches BVAC délivrées par la pharmacie lors de la fourniture des médicaments prescrits directement liés à l'hospitalisation;
 - Les factures délivrées par le service auprès duquel du matériel sanitaire a été loué suite à l'hospitalisation.

Pendant, si vous êtes couvert par une autre assurance, nous pourrions intervenir, dans les limites de nos statuts, sur les montants non couverts sur présentation de la note de calcul de cet organisme et d'une copie de la facture d'hospitalisation.

Seuls les dossiers complets peuvent faire l'objet d'une indemnisation. Par conséquent, il est inutile de nous transmettre une déclaration ou une facture seule, elles ne pourraient être traitées.

Toutefois, les compléments de factures peuvent être envoyés seuls, pour peu que le dossier d'indemnisation contenant la facture principale (celle où figurent les frais de séjour) ait déjà été envoyé à **Solidaris Assurances**.

(*) N'oubliez pas de réclamer l'intervention éventuelle de la mutuelle sur votre transport en ambulance.